



Focus en régions : Contrats et certifications



Bâtiment à
Énergie Positive
& **Réduction Carbone**



Auto-déclaratif....

Ou bien...

Comment y prétendre
et contribuer à
l'expérimentation?



ou







PROMOTELEC SERVICES
Certification Promotelec Services
Energie Carbone

Bâtiments neufs : maisons individuelles et bâtiments collectifs d'habitation

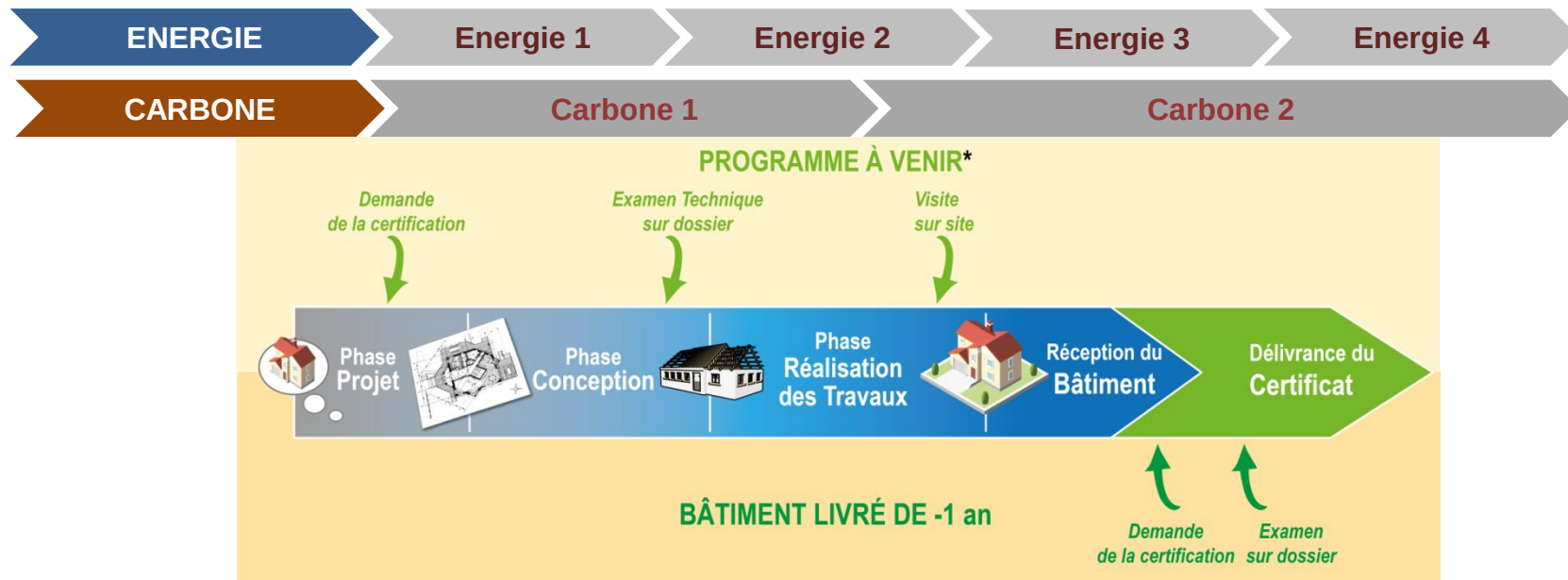


**Vous souhaitez vous préparer
aux évolutions réglementaires ?**

Participez à l'expérimentation lancée par l'Etat et bénéficiez de la Certification Promotelec Services pour vos projets, vos chantiers et vos opérations déjà livrées.

Lancez-vous dans l'aventure du Label Energie Carbone!

Centrée sur les seules exigences du Référentiel de l'Etat, cette certification vous permet de choisir l'une des 8 combinaisons:



* Pour les bâtiments en cours de chantier la demande de la certification et l'examen technique sur dossier se feront durant la phase de réalisation des travaux.





Avec Promotelec Services, valoriser et attester de la qualité globale de votre construction, de la conception aux matériels et équipements utilisés

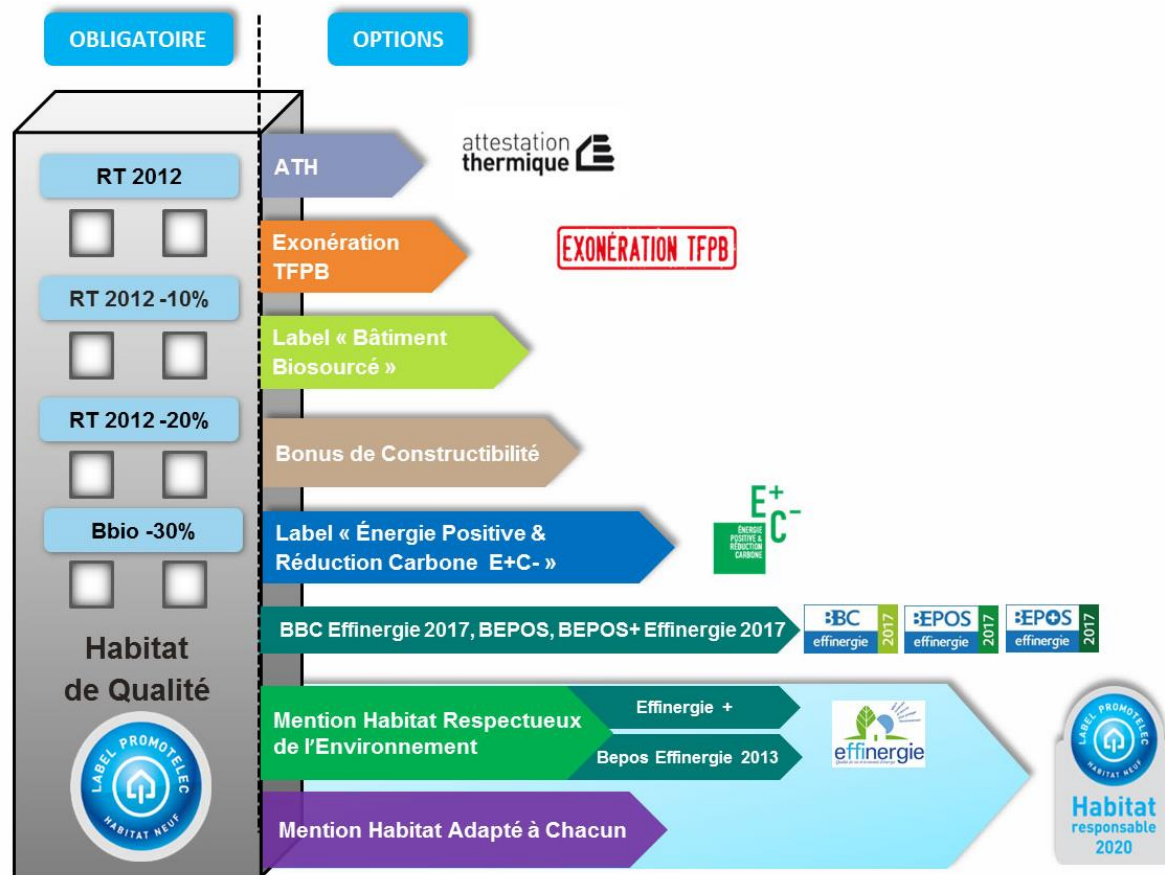
Le Label Promotelec Habitat Neuf édition 2016 valorise les démarches de qualité réalisées pour plus de confort dans l'habitat.

Ce Label vise à:

- Promouvoir une construction de qualité
- Valoriser la qualité environnementale de l'opération
- Intégrer l'enjeu du vieillissement de la population
- Anticiper les évolutions à venir

Lancez-vous dans l'aventure du Label Performance!

E+C-: OBSERVATOIRE ET CERTIFICATIONS



Label Bâtiment Bas Carbone

Avec Promotelec Services, valorisez votre démarche de réduction de l'impact carbone du bâtiment

Promotelec Services délivre la nouvelle version du label Bâtiment Bas Carbone de l'association BBKA, lequel valorise les démarches exemplaires réalisées pour la réduction de l'impact carbone du bâtiment.



Ce label de l'association BBKA délivré par Promotelec Services vise à :

- faire prendre conscience des enjeux de l'empreinte carbone des bâtiments,
- valoriser les démarches qui contribuent au développement des bâtiments bas carbone dans une approche en analyse du cycle de vie,
- capitaliser sur les bonnes pratiques mises en œuvre de réduction du CO₂.



Une valorisation innovante

Cette démarche exemplaire permet de valoriser les résultats obtenus par le bâtiment, lors de sa construction et également sur l'ensemble de son cycle de vie.

Le label BBKA porte notamment sur :

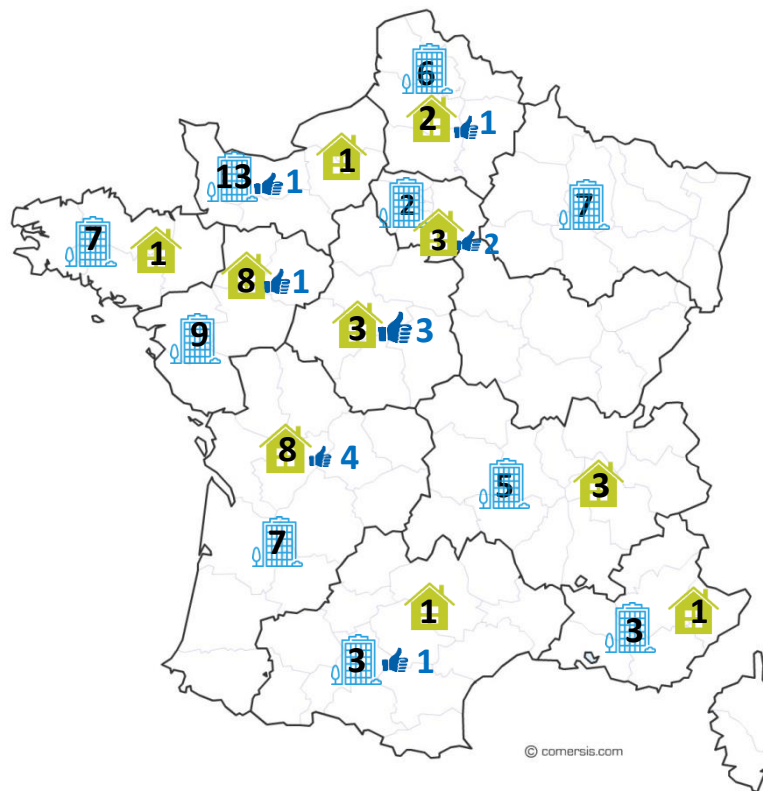
- la construction raisonnée ;
 - une exploitation maîtrisée ;
 - un stockage du carbone dans le bâtiment ;
 - le principe de l'économie circulaire
- Réduire les émissions de CO₂
- Encourager l'innovation

Un label délivré en deux étapes et qui intègre la méthodologie du label d'Etat E+C-

- Le label BBKA V2 s'appuie sur la méthode de calcul du label d'Etat E+C-, et impose un niveau de base équivalent* aux niveaux Energie 1 et Carbone 2.
* = sans exiger le label E+C-.
- **2 étapes de labellisation adaptées à vos besoins :**
1^{ère} étape = label provisoire à l'issue du stade conception, avec une communication adaptée.
2^{ème} étape = délivrance du label définitif et communication sur le site en fin de réalisation.



Bâtiment à
Énergie Positive
& **Réduction Carbone**



© comersis.com

Nombre d'opérations



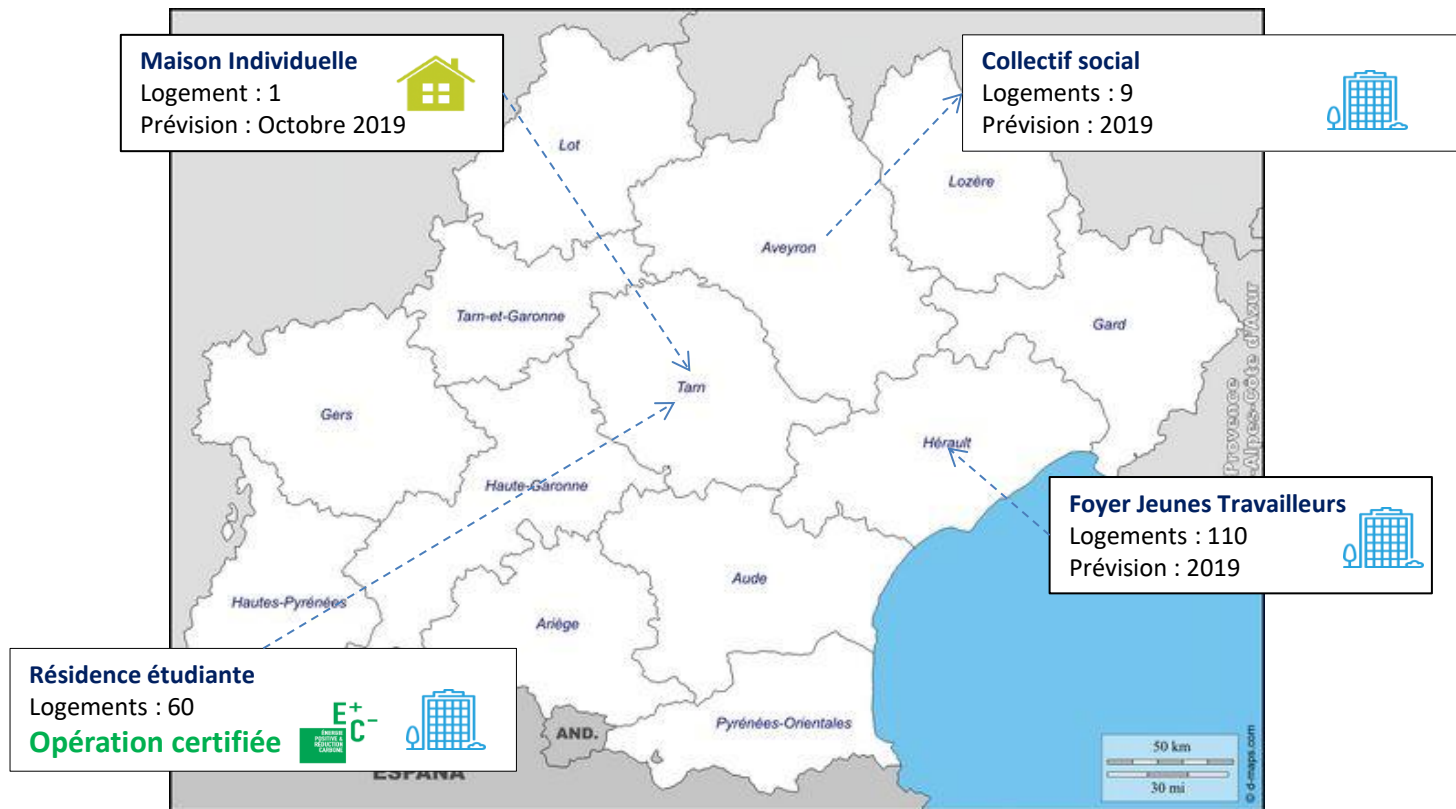
62 en COLLECTIF



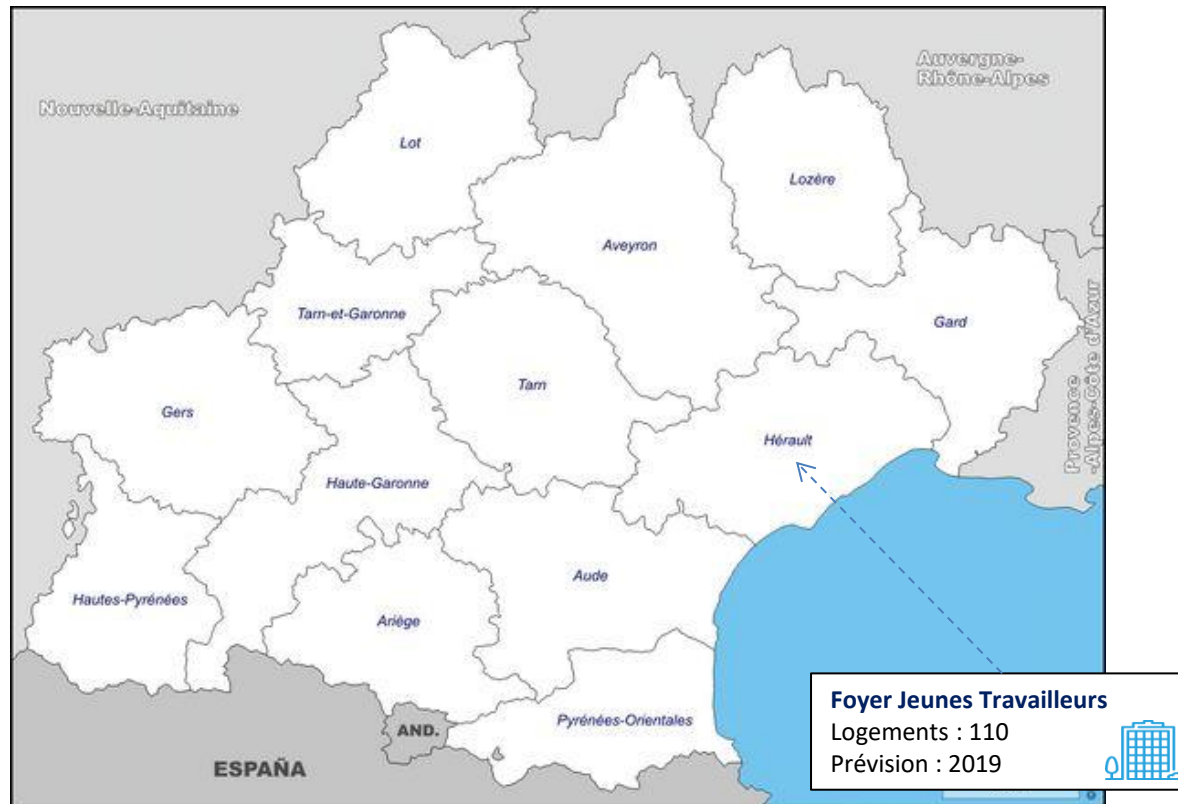
29 en MAISON
INDIVIDUELLE



14 certifications
obtenues



OPERATION COLLECTIVE EN COURS DE CERTIFICATION - Niveau E3-C2



OPERATIONS EN COURS DE CERTIFICATION - Niveau E2-C1

Maison Individuelle

Logement : 1

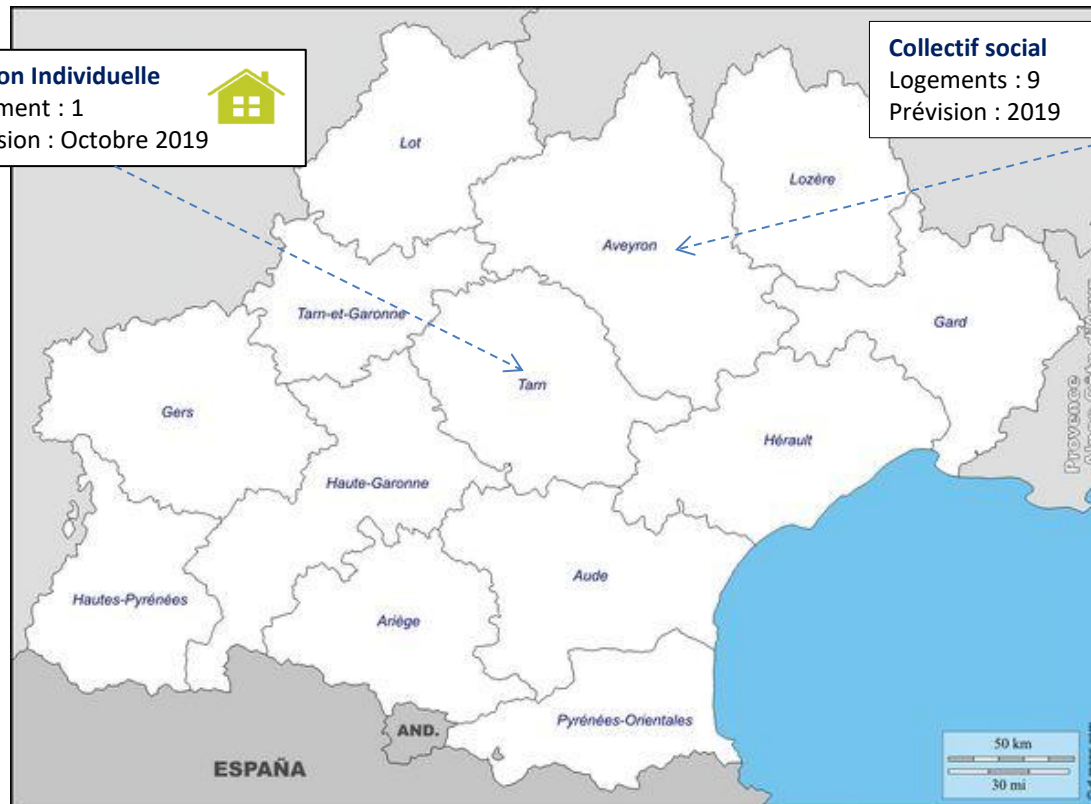
Prévision : Octobre 2019



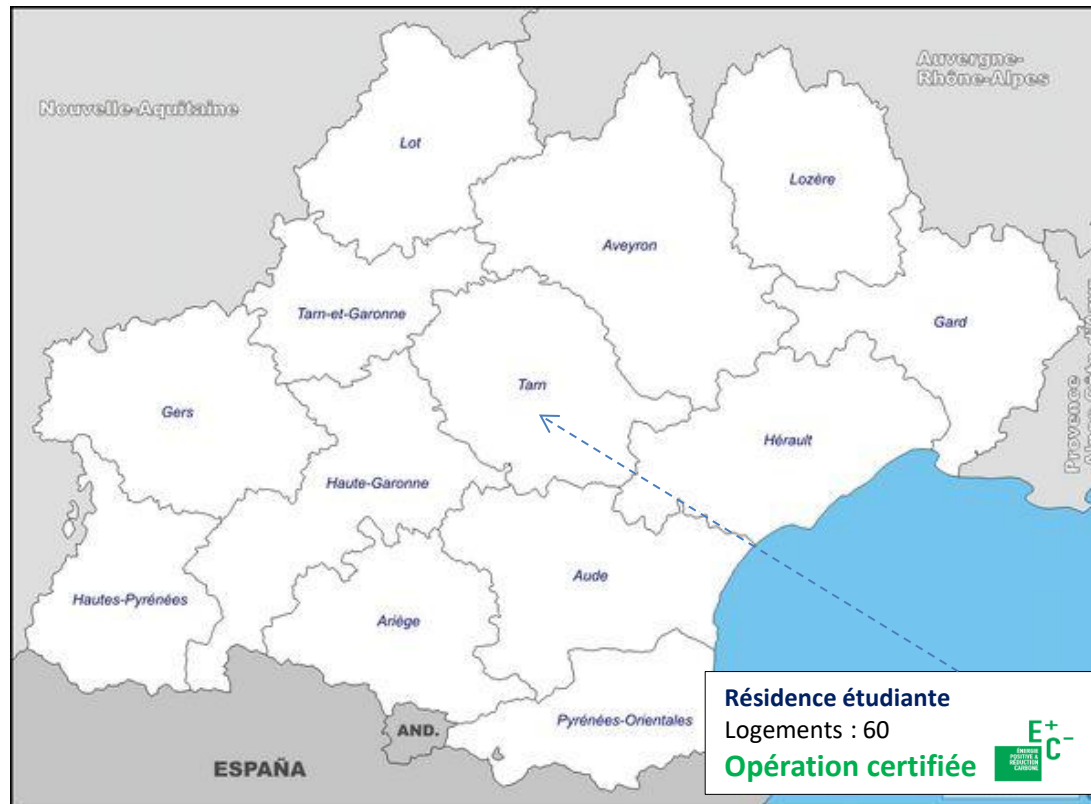
Collectif social

Logements : 9

Prévision : 2019



OPERATION COLLECTIVE CERTIFIEE - Niveau E2-C1



Résidence étudiante

Logements : 60

Opération certifiée



Examen technique sur dossier sur la base :

- ✓ des plans de masse et de niveaux métrés, coupes et façades du projet ;
- ✓ du permis de construire de l'opération ;
- ✓ du tableau récapitulatif des surfaces habitables logement par logement ;
- ✓ de l'étude thermique réglementaire (au format PDF) et RSET (au format XML) ;
- ✓ de l'étude environnementale (au format PDF) et RSEE (au format XML) ;
- ✓ du Devis quantitatif estimatif (DQE) ou Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- ✓ du PLU si des places de parking sont imposées ;
- ✓ du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- ✓ d'une note détaillant la durée de chantier prévue et le nombre des mois d'été et d'hiver avec présence de grue ;
- ✓ des documents attestant de la nature et la quantité des fluides frigorigènes prévus à être utilisés le cas échéant (liste des matériels contenant des fluides frigorigènes, documentations techniques des matériels indiquant la nature et la quantité de fluide frigorigène).

Suite du processus :

- ✓ Visite sur site (vérification de la cohérence entre l'étude énergétique et les éléments sur site)

- ✓ Examen technique après visite sur la base:
 - ✓ Des relevés effectués lors de la visite

 - ✓ Des dossiers des ouvrages exécutés (DOE)

 - ✓ Des tests de perméabilité du bâtiment ou du certificat démarche qualité certifiée en cours de validité fournis en fin de chantier

 - ✓ Des justificatifs des isolants posés

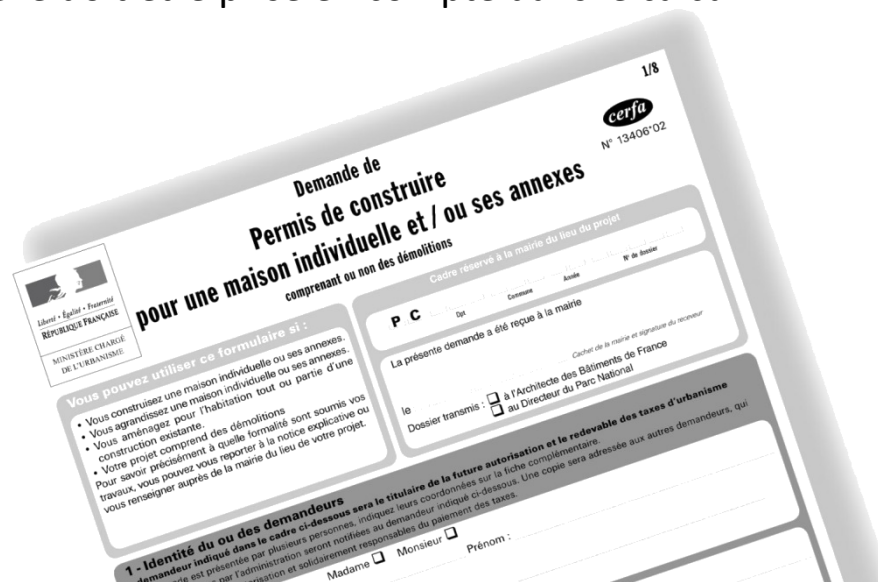
 - ✓ De l'étude thermique actualisée (RSET au format XML et restitution logicielle au format PDF)

 - ✓ De l'étude environnementale actualisée (RSEE au format XML et restitution logicielle au format PDF)

Nota: en cas d'utilisation, dans le calcul de performance énergétique, d'une valeur de classe d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques autre que la valeur par défaut, le rapport de contrôle de l'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation fourni en fin de chantier ou certificat démarche qualité certifiée en cours de validité.

Il faut prendre en compte l'ensemble de la parcelle telle qu'elle est décrite dans le permis de construire

Si une piscine est indiquée sur le permis elle doit être prise en compte dans le calcul environnemental

Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et / ou ses annexes
comportant ou non des démolitions

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous construisez une maison individuelle ou ses annexes;
- Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes;
- Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante;
- Votre projet comprend des démolitions;
- Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

1 - Identité du ou des demandeurs
demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme.

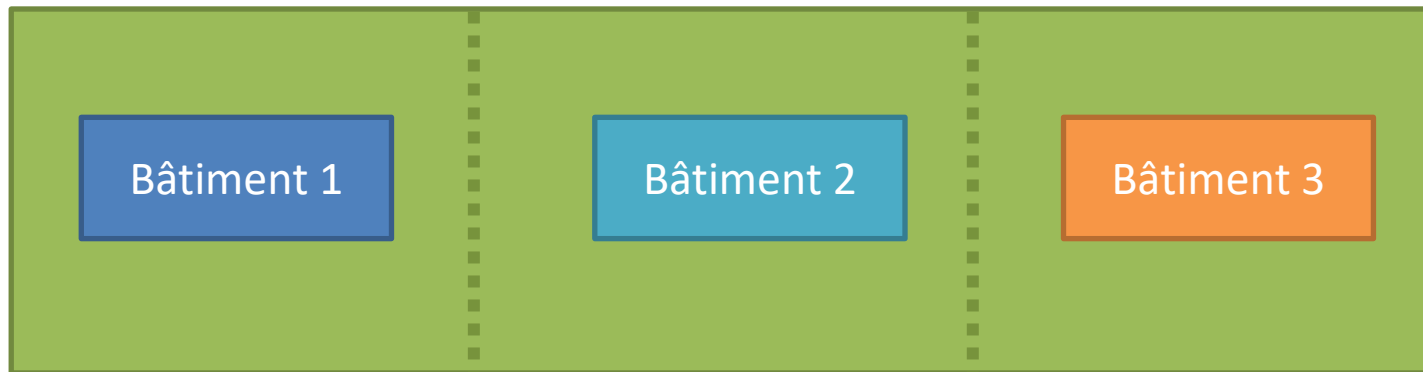
Le demandeur est présenté par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Madame ☐ Monsieur ☐ Prénom : _____

Dans le cas d'un PC unique pour une opération de plusieurs bâtiments, le calcul doit être réalisé par bâtiment.

Dans ce cas, les éléments de la parcelle sont à prendre au prorata de la surface de plancher de chaque bâtiment.

Par exemple, si 3 bâtiments identiques, diviser par 3 les impacts liés à la parcelle et les attribuer à chaque bâtiment.



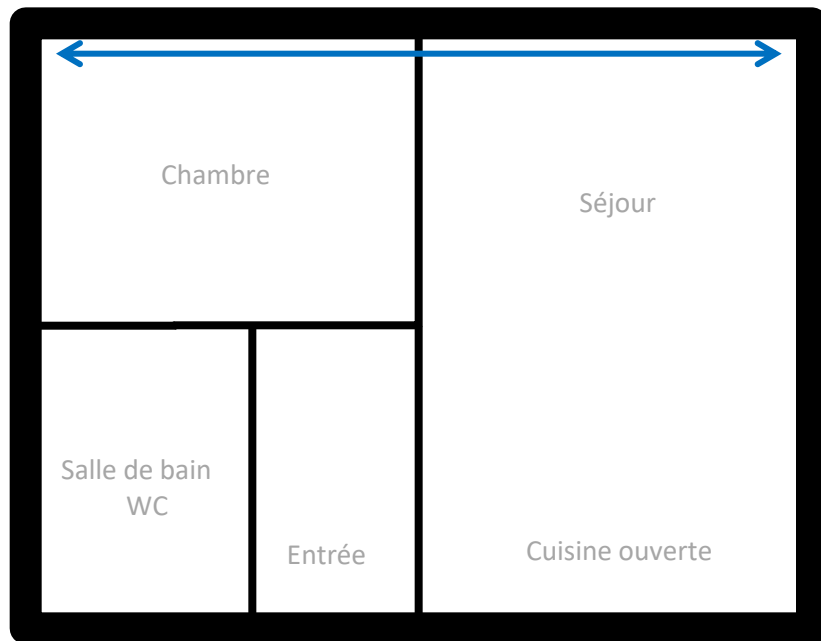
Notre analyse se base sur les quantitatifs transmis par le demandeur ou/et son représentant, de ce fait, pour la saisie du calcul environnemental, le bureau d'études doit utiliser:

- ✓ Le devis quantitatif estimatif, DQE (maisons individuelles)
- ✓ La décomposition du prix global et forfaitaire DPGF (bâtiments collectifs)

LOT n°15. PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX						
N°	Désignation	U	Qté	Qté ent.	Prix Unitaire	Montant HT
LOT N° 15	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX					
15.1	DESCRIPTION DES OUVRAGES					
15.1.1	SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	Forf	1,000			
15.1.2	TRAVAUX EXTERIEURS					
15.1.2.1	Peinture à base de résines Piloite	m²	142,13			
15.1.2.2	Peinture sur métaux prépeints	m²	151,42			
15.1.2.3	Peinture sur éléments de charpente métallique	m²	293,93			
15.1.2.4	Peinture sur descentes PVC	m²	23,59			
Sous-Total HT de TRAVAUX EXTERIEURS						
15.1.3	TRAVAUX INTERIEURS					
15.1.3.1	Peinture sur métaux prépeints	m²	65,62			
15.1.3.2	Peinture sur huisseries métalliques	m²	190,75			
15.1.3.3	Peinture sur bois et dérivés	m²	145,39			
15.1.3.4	Peinture sur portes prépeintes	m²	451,97			
15.1.3.5	Peinture sur parois verticales					
15.1.3.5.1	Revêtement décoratif multicolore					
15.1.3.5.1.1	Sur béton brut de décoffrage de qualité soignée	m²	40,96			
15.1.3.5.1.2	Sur plaques de plâtre	m²	364,99			
15.1.3.5.2	Peinture satinée					
15.1.3.5.2.1	Sur béton brut de décoffrage de qualité soignée	m²	69,38			
15.1.3.5.2.2	Sur plaques de plâtre	m²	292,89			
15.1.3.5.2.3	Sur carreaux de plâtre	m²	16,44			
15.1.3.5.3	Toile de verre + peinture					
15.1.3.5.3.1	Sur béton brut de décoffrage de qualité soignée	m²	78,85			
15.1.3.5.3.2	Sur plaques de plâtre	m²	1 102,52			
15.1.3.5.4	Enduit Gouttelette	m²	230,51			
15.1.3.5.5	Peinture à base de résine Piloite	m²	1 209,86			
15.1.3.6	Peinture sur plafonds					
15.1.3.6.1	Sur béton brut de décoffrage de qualité soignée	m²	16,94			
15.1.3.6.2	Sur plaques de plâtre	m²	43,24			
15.1.3.7	Peinture sur canalisations en cuivre et PVC	ens	1,000			
Sous-Total HT de TRAVAUX INTERIEURS						
15.1.4	NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	Forf	1,000			
MONTANT HT - 15 - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX						
MONTANT TVA - 20,00%						
MONTANT TTC - 15 - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX						

RT2012 = paroi (mur extérieur, intérieur, plancher bas, etc...)

ACV = élément (bloc de béton creux, brique, isolant, plaque de plâtre, etc...)



En RT2012, métré aux nus intérieurs
des parois

Alors que pour le calcul
environnemental, on prend
l'ensemble du mur

Prise en compte des places de parking:

Dans l'étude thermique (pour le calcul du BilanBepos): nombre de places réalisées

Dans l'étude environnementale (pour le calcul des seuils E_{ges_max} et E_{ges_PCEmax}): nombre de places imposées par le PLU

Exemple: Cas d'un bâtiment de 10 logements et réalisation d'un parking de 15 places

Le PLU impose la réalisation d'une place par logement soit 10 places

✓ dans l'étude thermique: 15 places

Identifiant Bâtiment	"Bâtiment"						
S _{RT}	1 684 m ²						
Zone(s) du bâtiment	Usage zone	S _{RT} ² (m ²)	Surface utile S _{UR} ou surf. hab. SHAB	dont surface de type CE1 (m ²)	dont surface de type CE2 (m ²)	dont surface climatisée (m ²)	Nombre de groupes
Zone	Bâtiment à usage d'habitation - logement collectif	1 684	1 231	1 231	0	0	1
Nombre de logements	60						
Type de construction	Construction neuve						
Ascenseur	Non						
Parking	Oui						
Type d'éclairage dans le parking	Présence d'un système d'éclairage en parking extérieur ou semi-couvert						
Type de système mécanique dans le parking couvert dans le parking	Pas de système						
Type de saisie de la surface de parking	Valeur saisie						
Surface du parking du bâtiment	1 035						
Nombre de places du parking	46						
Type de réseau urbain	Sans objet						

Dominique COTTINEAU
Directeur en charge des Territoires

06 75 75 00 20
dominique.cottineau@promotelec.com